

Observation du 27 septembre 2018

Bonjour

Je donne suite à mon message de ce jour concernant une réclamation sur le projet de PLU en vous joignant la copie du contrat de vente sur pied des arbres concernés par le projet de classement en date du 18 Août 2018.

Cordialement,

G. de Courrèges

Bonjour

Objet : Projet de PLU de Lorp Sentaraille

Je souhaite porter à la connaissance du Commissaire Enquêteur la réclamation suivante.

Le 18 Août 2018, j'ai conclu et signé avec l'entreprise Cazalé, Exploitant de bois, un contrat de vente de bois sur pied concernant les arbres situés le long du Niart sur les parcelles B Mateou 81, 786, 1252 et 1254.

Ces arbres sont mentionnés sur le document 4.1 PLU Règlement, Partie graphique, comme constituant un Espace Classé Boisé Linéaire.

Le projet de PLU n'était pas encore publié à la date du 18 Août 2018. J'étais donc de bonne foi.

Je précise que ces arbres sont matures et que j'ai conclu leur coupe pour éviter leur chute accidentelle.

J'ai déjà demandé au Groupement Alliance Forêt Bois de m'adresser un devis pour une plantation de jeunes arbres de haute tige en rmp

Je vous demande donc de ne pas classer ces arbres.

Respectueusement,

Gilles de Courrèges

Gérant du Groupement Foncier Agricole de Bagens